



SANT JULIAN DEL PIÒG

Saint-Julien du Puy

Bulletin municipal | 2020



 Les pigeonniers
de la commune

Toute l'actualité de la commune sur
www.saintjuliendupuy.com



Editorial du Maire	3
L'équipe municipale et les commissions	4
Comptes-rendus des conseils municipaux	6
Finances communales 2019	13
SIRP	16
ADMR	16
Wifi@SaintJulien	17
Olympique Montdragon St-Julien	17
La Relève (lieu de vie et d'accueil)	18
Détente et loisirs	18
Amicale des chasseurs	18
Réalisations et travaux	19
Déchets	22
Élections municipales 2020	23
État civil	24
Recensement des jeunes	24



Directeur de la publication :
Serge FAGUET

Comité de rédaction :
Conseil municipal

Crédits photo :
CREAJ Graphique
Mairie de Saint-Julien du Puy

Conception et impression :
CREAJ Graphique
81360 Montredon-Labessonnié
Tél. 06 01 82 48 14
www.creajgraphique.com



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement avec des encres végétales respectueuses de l'environnement.

Mairie

📍 573 route de La Bartelle - 81440 ST JULIEN DU PUY
📞 **05 63 42 00 18 / 06 76 18 27 21 (urgence)**

✉️ mairie@saintjuliendupuy.fr

🌐 **www.saintjuliendupuy.com**

Horaires d'ouverture : Lundi de 10h à 12h
et de 14h à 18h30 - Mercredi de 14h à 19h30
Vendredi de 16h à 18h

Secrétaire : **Laura MAECHLER**

Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'Agout



📍 Maison du Pays - 81220 SERVIES
📞 **05 63 70 52 67**

✉️ contact@cclpa.fr

🌐 **www.cclpa.fr**

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Déchetterie de Lautrec



📍 Route de Puycalvel
📞 **05 63 71 10 14**

Horaires d'ouverture : Mercredi et Samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Graulhet

📍 11 Boulevard du Docteur Pontier
📞 **05 63 34 47 77**

Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 17h50

Sous-Préfecture de Castres



📍 Boulevard Georges-Clémenceau
📞 **05 63 45 61 61**

📞 **24h/24 : serveur vocal au 3400**

pour certificat d'immatriculation, permis de conduire,
carte nationale d'identité et passeport

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h ou sur rendez-vous

🌐 **Pour toute demande de carte grise
ou de permis de conduire : www.ants.gouv.fr**

Chères Saint Juliennes, Chers Saint Juliennois.

Qui aurait pu imaginer lors des vœux de début 2020 que nous allions vivre une telle année ?

Cette pandémie covid nous impacte dans notre vie quotidienne.

Nous devons protéger la santé de tous. Trouver un équilibre entre la sauvegarde de notre système de soins et celle du monde économique s'avère complexe.

De plus, nous sommes dans la confusion. Nous recevons des informations contradictoires parfois plus culpabilisantes que responsabilisantes. Cultiver un climat anxigène ne résout en rien la situation.

Moins de sport, moins de loisirs, moins d'animations, moins de culture. Cette crise pèse lourdement sur nos associations qui ont dû se résoudre à annuler leurs activités et manifestations. Mais, nous savons que leurs membres sont impatients de redynamiser la vie St Juliennoise.

Cette difficile période révèle malheureusement les complexités de notre système de santé et de notre organisation territoriale. Puissent nos décideurs adopter les résolutions nécessaires. La ruralité semble une issue vers laquelle se tournent nombre de nos concitoyens. L'accélération des ventes immobilières sur notre commune en est un témoignage.

Malgré cette période au ressenti négatif, tous les membres du conseil municipal et moi-même voulons maintenir du positif. Nous vous renouvelons les remerciements pour la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections du 15 mars 2020. Nous tachons d'en être digne. Nous continuons bien sûr à gérer le fonctionnement de la commune et à en améliorer les structures.

Nous avons été une des premières communes en France à distribuer des masques anti-covid.

Nous avons finalisé l'adressage de toutes les habitations. Le gymnase a été isolé pour un meilleur rendement thermique et phonique. Les anciennes menuiseries bois de l'école ont été remplacées par des menuiseries pvc double vitrage améliorant le confort et diminuant les coûts de fonctionnement. Nous avons installé un abribus pour les élèves de la Pauquié, La Fantaisie.

Les travaux de couverture du parking par des ombrières photovoltaïques ont démarré. La commune n'investit rien dans cette réalisation, mais elle percevra un loyer annuel révisé de 5000€ plus les impôts forfaitaires sur les entreprises de réseau. Opération plutôt rentable pour nos finances.

Nous avons changé les logiciels pour optimiser la gestion administrative.

Nous envisageons maintenant une installation de toilettes adjacentes à la cour de l'école pour être aux normes de surveillance et une communication entre l'ancienne mairie et la cantine.

Les associations projettent de nouvelles manifestations et vont investir en ce sens. Nous réfléchissons à un agrandissement pour stocker ce matériel. Ce bâtiment accueillera aussi un coin à livres sorte de mini bibliothèque self-service où vous pourrez emprunter ou déposer vos livres. Des sanitaires seront aussi prévus.

Cette année 2021 va débuter sous l'état d'urgence sanitaire. En conséquence, nous avons le regret de devoir annuler la cérémonie des vœux qui rencontre chaque année un succès grandissant. Nous espérons que nous pourrions rapidement organiser une manifestation qui permettra aux St Juliennes et aux St Juliennois de se retrouver dans une ambiance d'échange et de convivialité.

Pour conclure, au nom de tout le Conseil municipal, et en mon nom, j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux et une bonne année pour vous-même et pour les vôtres. Puisse 2021 être l'année des retrouvailles familiales, amicales, fraternelles.

Serge FAGUET



Maire
Serge FAGUET



1^{re} adjointe
Magali CENDRES



2^e adjoint
Christian BARDOU



3^e adjoint
Thierry PUECH

Les conseillers



Sébastien MAIO



Alain BONNET



Angélique LAFON



Alizée BOUVRON



Carole SALORT



Eric MAZARS



Jean ROUANNE

Maire

Serge FAGUET

📞 06 76 18 27 21

1^{er} Adjointe au Maire

Magali CENDRES

📞 06 22 86 89 29

Suppléante du Maire

Vice-Présidente de la commission finances

2^e Adjoint au Maire

Christian BARDOU

📞 06 70 52 61 16

Vice-Président de la commission urbanisme,

voirie, travaux et assainissement

Président du SIRP

3^e Adjoint au Maire

Thierry PUECH

📞 06 83 05 61 67

Responsable de la gestion des salles communales

Vice-Président de la commission associations

et gestion des salles communales

Commissions internes

URBANISME, VOIRIE, TRAVAUX ET ASSAINISSEMENT

Vice-Président : **Christian BARDOU**

Titulaires : **Sébastien MAIO, Eric MAZARS et Thierry PUECH**

Suppléant(e)s : **Alizée BOUVRON et Angélique LAFON**

APPEL D'OFFRES

Titulaires : **Christian BARDOU, Sébastien MAIO et Eric MAZARS**

Suppléant(e)s : **Thierry PUECH, Alizée BOUVRON et Angélique LAFON**

ASSOCIATIONS ET GESTION DES SALLES COMMUNALES

Vice-Président : **Thierry PUECH**

Titulaires : **Sébastien MAIO et Magali CENDRES**

Suppléante : **Carole SALORT**

FINANCES

Titulaires : **Magali CENDRES, Christian BARDOU et Thierry PUECH**

CULTURE ET TOURISME

Titulaires : **Alizée BOUVRON, Jean ROUANNE et Carole SALORT**

Commissions externes

SIRP

Président : **Christian BARDOU**

Délégué(e)s : **Alizée BOUVRON, Angélique LAFON,**

Jean ROUANNE et Carole SALORT

SMIX

Délégué : **Christian BARDOU**

Suppléante : **Angélique LAFON**

TERRITOIRE D'ÉNERGIE TARN (ex. SDET)

Délégués : **Alain BONNET et Eric MAZARS**

SIAH (Distribution d'eau potable)

Délégués : **Thierry PUECH et Alain BONNET**

CSS (Suivi des sites)

Occitanis

Délégué : **Serge FAGUET**

Suppléant : **Eric MAZARS**

EPC France

Délégué : **Jean ROUANNE**

Suppléante : **Magali CENDRES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCLPA)

Délégué : **Serge FAGUET**

Suppléante : **Magali CENDRES**

CORRESPONDANTE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Délégué : **Eric MAZARS**

i SIRP : Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
SMIX : Syndicat MIXte.
SIAH : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique.
CSS : Commission de Suivi des Sites.





Mardi 14 janvier

■ **Limitation de vitesse à « La Pauquié »** : le Conseil municipal approuve la limitation de vitesse à 50km/h sur la V.C n°5 à « La Pauquié ».

■ **Devis pour l'achat et la pose de panneaux (adressage)** : la commission des travaux a examiné 3 devis et a sélectionné celui de Signaux Girod pour 10 972€ HT.

Une demande de répartition du produit des amendes de police est déposée auprès du Département du Tarn à hauteur de 30% du coût HT soit 3 291,62€.

■ **Choix de l'architecte pour la construction d'un local de rangement** : au vu de ses réalisations antérieures et des devis examinés, le Conseil municipal choisit M. FONVIEILLE (9%) comme architecte pour la création du local de rangement. Une communication sera créée avec l'existant et M. AYMES propose de réaliser des WC extérieurs pour les utilisateurs du parking.

■ **Demande de subvention au titre de la D.E.T.R auprès de l'Etat (Isolation thermique et phonique de la salle de sports communale)** : le coût total prévisionnel s'élève à 71 279,16€ HT.

Plan de financement :

- Etat (D.E.T.R) : 50 % du coût HT soit 35 639,58€
- Région (au titre de la rénovation énergétique) : 30% du coût HT soit 21 383,75€
- Autofinancement de la commune 20% 14 255,83€

■ **Participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux (saisine du Comité Technique pour avis préalable)** : le Conseil municipal accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé de la collectivité pour le risque santé 48€ brut mensuel et pour le risque prévoyance 48€ brut mensuel pour un agent à temps complet (151,67 h/mois).

■ **Arrosage du terrain de football** : une convention sera signée entre la Commune et la CUMA des Irrigants du Moulin Neuf pour mettre en place un arrosage avant l'été.

■ **Distribution des bulletins municipaux**

■ **Convention avec l'Amicale des Chasseurs** : une convention modifiée qui ne suscite aucune observation sera signée par le Maire et le Président de l'Amicale des Chasseurs.

■ **Questions diverses :**

- **Compteurs électriques Linky** : deux courriers d'administrés qui s'opposent à l'installation du compteur Linky et sollicitent un arrêté du Maire ou une délibération du Conseil municipal. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la réponse de M. Le maire à ces administrés qui précise respecter les décisions individuelles mais ne peut légalement pas prendre d'arrêté (jurisprudence).

- **Foyer des jeunes** : un chèque de caution de 50€ en sus du coût de location sera demandé pour la propreté. Il sera restitué après état des lieux correct (sol sec et propre à la restitution des clés). Le Maire rappelle les conditions de réservation (les salles sont louées soit pour 24h, soit pour 48h, les options ne sont pas acceptées et les réservations ne sont prises qu'à réception du dossier complet). La location est étendue aux propriétaires non habitants.

- **Gymnase** : réparation de la serrure de la porte d'entrée du gymnase. Le devant de la porte des sanitaires du Foyer et le devant de la porte d'entrée du gymnase seront bétonnés afin d'éviter que les gravillons ne bloquent la fermeture des portes.

- **Panneaux de signalisation** : un support du panneau de limitation à 70km/h est tombé au carrefour de Barot. Cela a été signalé au Département, qui doit aussi réparer le parapet de pont Gourdou cassé par une voiture lors d'un accident de la route. La plaque de rue « Allée de la Plaine de Barot » a disparu.





Jeudi 27 février

■ **Modification des statuts du SIAH du Dadou :** approbation de la délibération du Comité Syndical du SIAH du DADOU portant modification des statuts du Syndicat et approbation des statuts correspondants.

■ **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement :** autorisation est donnée à M. Le Maire de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite de 116 627.30 € et ce avant le vote du budget primitif 2020.

■ **Informations sur la fibre optique :** la fibre sera installée de juin 2020 à juin 2021 pour la partie ouest de la commune et de juin 2021 à juin 2022 pour la partie est de la commune.

■ **Questions diverses :**

• **Chantiers Loisirs Jeunes CCLPA :** propositions de peindre les cages de foot, débroussailler l'ancien four à briques, sécuriser l'accès à la cascade, ramasser les déchets sur les berges du Dadou.

• **Cascade de Revellat :** Le site est remarquable mais d'accès dangereux et privé. Le Conseil propose de sécuriser l'accès au site en demandant une autorisation de passage aux propriétaires et riverains.

• **Conseil communautaire jeunes CCLPA :** il s'agit d'un projet qui paraît difficile à mettre en oeuvre puisque les écoles font partie du regroupement pédagogique Saint Julien du Puy, Montdragon et Laboutarié, cette dernière commune ne fait pas partie de la CCLPA.

• **Centenaire de M^{me} Augusta RAYNAL :** M^{me} Raynal fêtera ses 100 ans en famille le 8 mars à la salle communale. M. Le Maire et les conseillers remettront un bouquet de fleurs et une médaille. La commune participera à l'apéritif.

• **Isolation thermique du gymnase :** la société Neotim basée à ALBI a réalisé l'étude thermique obligatoire. Le rapport stipule que le canon de chauffage est interdit en intérieur du gymnase. Le canon de chauffage sera installé en extérieur, sous abri, avec un tuyau qui enverra l'air chaud dans le gymnase.

• **Compteurs électriques Linky :** le Maire lit le courrier de réponse qui est fait à chaque fois que la Mairie est destinataire d'un courrier d'un administré pour refus dudit compteur.

• **Ombrières photovoltaïques :** le Maire a reçu les représentants des sociétés RES et PREJ'OMBRIERES (à qui est transféré le permis de construire initial). Le projet dans son intégralité a été validé par la Commission de Régulation de l'Energie. La date prévisionnelle de début des travaux est fixée à octobre 2020, pour une durée de 5 mois.

Les eaux pluviales seront récupérées et rejetées au fossé. Un éclairage LED sera installé sous les ombrières. Un transformateur électrique sera installé.

Les conseillers demandent à ce que la récupération des eaux pluviales dans un grand récupérateur soit étudiée pour arroser les espaces verts.

• **Adressage :** les panneaux de rues et numéros de maison, ainsi que leur pose, ont été commandés à l'entreprise Signaux Girod basée à ALBI. Le délai de livraison est d'un mois. La pose des panneaux de rues et numéros de maison se ferait en avril. Un courrier sera adressé à tous les habitants pour les informer de leur nouvelle adresse.

• **Remerciements :** en cette dernière réunion du Conseil municipal avant la fin du mandat, le Maire remercie tous les conseillers ainsi que les associations pour leur implication dans la vie de la commune.

• **Commission voirie CCLPA :** les travaux sur le pont de la Lande ont été réalisés par l'entreprise Albert & Fils. Le pont a été entièrement refait avec succès. Les travaux sur le pont des Pontiers ont débuté.

Les marchés ont été mis en route pour les granulés et liants. Plusieurs trous sont signalés par M^{me} Moine dans la côte de Revellat.

• **Cellule de veille accidentologie :** une réunion avec les représentants des services de l'Etat et M. Aymes s'est tenue le 26 février, sur place à Pont-Gourdou. Il a été fait des propositions pour améliorer la qualité de chaussée.

• **Réseau télécom :** de nombreux poteaux téléphoniques sont dégradés. Les interventions se font attendre malgré plusieurs relances auprès d'Orange.

- **Commission parc et matériel CCLPA** : Un véhicule électrique sera acheté pour circuler dans le centre-ville de Lautrec, pour les ordures ménagères et pour le site d'Aquaval. Pour le désherbage des cimetières, une démonstration d'utilisation de matériel zéro phyto sera faite.
- **Service technique CCLPA** : un nouveau mécanicien poids lourds et un nouveau directeur technique ont été recrutés. Les services techniques sont mieux organisés. Le matériel (estrades, barrières, barnums, etc) devrait être mis à disposition au centre technique à Lautrec.
- **SIRP** : il est constaté une moindre qualité des repas livrés par l'ESAT, racheté par SODEXO. Il est envisagé de changer de fournisseur en avril, à la fin du contrat.
- **EHPAD** : suite au projet d'agrandissement, la maison de retraite pourrait approvisionner les écoles en repas.
- **Aquaval** : un bail emphytéotique sera conclu avec le CSN. Le CSN choisira, ensuite, l'entreprise pour les travaux. Les travaux seront suspendus pendant la période estivale d'ouverture d'Aquaval.

■ **Election des adjoints** : M^{me} Magali CENDRES ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

M. Christian BARDOU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

M. Thierry PUECH ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

■ **Indemnités de fonctions du maire et des adjoints** : le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que les indemnités de fonction brutes mensuelles du maire et des adjoints, sont fixées sur la base suivante :

- Maire : 25.5 % de IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- Adjoints : 4.95 % de IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Les indemnités de fonctions sont versées mensuellement aux élus concernés à compter du 23 mai 2020, date de l'installation du conseil municipal.

■ **Délégations du Conseil municipal au Maire** : le conseil municipal confie au Maire les délégations suivantes :

- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget dans la limite de l'enveloppe annuelle inscrite, selon les meilleurs taux en vigueur, sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée sur la base de l'article 28 du code des marchés publics, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- De demander des subventions auprès des partenaires.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Samedi 23 mai



■ **Election du Maire** : M. Serge FAGUET, Maire fait l'appel et déclare les élus installés dans leurs fonctions au 18 mai 2020. Le Maire donne ensuite lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

Le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. M. BONNET Alain, doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

M. Serge FAGUET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Serge FAGUET prend la présidence et remercie l'assemblée.

■ **Fixation du nombre d'adjoints** : le conseil municipal décide à l'unanimité la création de trois postes d'adjoints.

- De décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts. Refuse tout exercice de la présente délégation en cas de suppléance.

■ Organisation des commissions (voir page 5)

■ Questions diverses :

- **Projets en cours** : projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking du gymnase et projet d'isolation phonique et thermique du gymnase.
- **Commissions** : réunion de la commission « travaux » et de la commission « associations » avant le vote du budget primitif.
- **Station d'épuration** : la surveillance de la station jusqu'à présent exercée par M. AYMES sera désormais assurée par M. MAZARS.
- **Inondations du 11 mai 2020** : M. BONNET signale des embâcles sous le pont de Saint Hilaire. Le SMBA en a été informé mais le délai d'intervention peut être long.
- **SIRP** : M. BARDOU expose les mesures sanitaires et organisationnelles qui sont appliquées dans les écoles en raison de la pandémie.
- **Associations** : M. MAIO informe que l'Entente du Lautrécois risque de connaître une situation financière difficile. En raison de l'épidémie, le tournoi de foot a été annulé, ce qui présente une perte considérable de recettes. Incertitude majeure sur les engagements futurs du club.
- **Aides économiques** : aide économique mise en place suite à l'épidémie par la Région, le Département et la CCLPA à destination des entreprises et des associations.

Vendredi 19 juin



■ **Approbation du compte de gestion 2019** : Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019 dressés par le receveur municipal de la commune, M. Christian BAULÈS.

■ **Approbation du compte administratif 2019** : Le Conseil municipal hors présence du Maire, sous la Présidence de M^{me} CENDRES Magali, Première Adjointe approuve le compte administratif du budget communal 2019 (voir détail en page 13).

■ **Vote des budgets primitifs 2020** : le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif communal 2020 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement..... 786 892,36€
- Recettes de fonctionnement..... 786 892,36€
- Dépenses d'investissement..... 557 163,19€⁽¹⁾
- Recettes d'investissement..... 557 163,19€⁽²⁾

■ **Vote des taux d'impôts locaux 2019** : Pas de changement des taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2020.

- Taux de la taxe foncière bâti..... 6,67%
- Taux de la taxe foncière non bâti..... 58,60%
- Taux de la CFE..... 20,21%

■ **Subventions aux associations pour l'année 2020** :

- ADMR de Laboutarié..... 350€
- ACPA Chenil de Castres..... 337,50€
- Génération Mouvement St Julien du Puy, Montdragon et Saint Genest de Contest..... 230€
- FNACA de Lautrec..... 50€
- FJEP Badminton..... 350€
- Détente et loisirs..... 350€
- La Relève..... 350€
- Wifi@StJulien..... 350€
- OMSJ..... 350€
- ACCA Chasse..... 350€
- Comité des fêtes..... 350€
- Rustines et Buisson Noir (VTT)..... 350€



(1) Dont 242 203,03€ de RAR (Restes À Réaliser). (2) Dont 0€ de RAR.

■ **Renouvellement de la convention de mise à disposition des salles communales à Trifyl** : reconduction avec le syndicat mixte Trifyl de la convention de mise à disposition des équipements communaux sportifs et des salles.

■ **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie avec le SDET** : adhésion de la commune de Saint Julien du Puy au groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

■ **Mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents** : avis favorable des deux collègues du comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn en date du 2 mars 2020.

■ **Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : le conseil municipal dresse une liste de 24 noms qui sera proposée au directeur des services fiscaux, lequel nommera 6 titulaires et 6 suppléants.

• MAURIES Didier, ASTRUC Pierre, MAIO Pierre, BARRIAC Michel, GAUBIL Michel, AYMES Pierre, PUECH Thierry, LAFON Angélique, BONNET Alain, ROUANNE Jean, SALORT Carole, MONTADAT Lucille, PUECH Sébastien, PALAFRE Joël, BONHOURE Bernard, GINESTET Charles, PAUL Michel, RODRIGUEZ DE SOUZA Robert, BRUNO Françoise, PUECH Alain, BARBES Bernard, MAIO Sébastien, LARROQUE Sandrine, BARDOU Christian.

■ **Transfert du chemin de la Soularie à la CCLPA** : suite au revêtement du chemin rural de la Soularie, le conseil Municipal valide le classement des voies communales et demande le transfert de la voie communale n°32 à la Communauté de Communes du Laurécois et Pays d'Agout.

■ **Election des membres de la commission d'appel d'offres (annule et remplace n°2020-11 en date du 23 mai 2020)** :

• **Délégués titulaires** : M. BARDOU Christian, M. MAÏO Sébastien et M. MAZARS Éric.
• **Délégués suppléants** : M. PUECH Thierry, M^{me} BOUVRON Alizée, M^{me} LAFON Angélique.

■ **Questions diverses :**

• **Isolation phonique et thermique du gymnase** : le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution des subventions suivantes : DETR : 28 512€ (40%) et Région : 21 383€ (30%).

Vendredi 24 juillet



■ **Participation de la commune aux Musicales de Lautrec** : plusieurs parents demandent une participation de la commune aux frais d'inscription de leur enfant à des associations culturelles extérieures. La commission « Culture et tourisme » dotée de 350€ par année scolaire examinera les différentes demandes et décidera de la répartition possible.

■ **Participation de la commune au Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn** : le Conseil municipal dit qu'à l'instar d'autres EPCI, la CCLPA devrait conventionner avec le Conservatoire étant considéré qu'elle dispose de la compétence culture. Un courrier en ce sens sera adressé au Président de la CCLPA.

■ **Inscription du sentier de randonnée « le sentier des côteaux » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R)** : le conseil émet un avis favorable à l'inscription des chemins ruraux composant le « sentier des côteaux » au Plan Départemental de la Randonnée et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.

■ **Délégation du Conseil municipal au Maire pour les demandes d'attribution de subventions** : à la demande de Madame la Préfète, le Conseil municipal précise les conditions à la délégation en matière de demandes d'attribution de subventions et autorise M. Le maire à demander des subventions auprès des partenaires dans la limite de 500 000€ HT.

■ **Travaux à l'ancienne mairie** : création d'une ouverture (double porte) entre l'ancienne mairie et la cantine. Ainsi les distances barrières seront améliorées et l'ancienne mairie pourra servir de salle d'activité/réunion pour l'école. Afin que les enfants ne se rendent pas sans surveillance aux sanitaires lors des récréations, des sanitaires seront créés dans le passage vers la cour de récréation. En attendant, un WC de chantier sera installé à la rentrée.

■ **Participation pour Assainissement Collectif (PAC) :** à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les constructions nouvelles et existantes non raccordées soumises à l'obligation de raccordement :

- Participation pour Assainissement Collectif (2 000€ par logement, à la charge des propriétaires).
- Travaux de raccordement au réseau : à la charge des propriétaires. Le montant total de la PAC et des travaux ne devra pas dépasser 80 % du coût moyen d'un assainissement individuel.

■ **Questions diverses :**

- **Dépôts d'encombrants :** les dépôts se multipliant partout dans la commune et en particulier au grand parking de la Bartelle, les conseillers décident de poser des surveillances vidéo avec panneaux d'avertissement.
- **CCLPA :** une commission « Enfance, Jeunesse, Sport » ayant été créée au sein de la CCLPA, M. Le Maire et M. BARDOU rappellent que la compétence « Sport » relève toujours des communes et souhaitent que la commune la conserve eu égard aux efforts fournis (création du gymnase et du Foyer, réfection du terrain de football...).
- **Ombrières photovoltaïques :** le Maire fait un point sur l'avancement du projet.
- **Projet d'agrandissement du gymnase :** l'architecte a rencontré le Maire et les Adjoints ce jour pour établir le pré-projet.
- **Isolation thermique et phonique du gymnase :** comme convenu avec le Trésorier, au vu du seuil des travaux inférieur à 90 000€, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises car un marché public n'est pas nécessaire.

- M^{me} BOUVRON Alizée au sein de la commission « CULTURE ET PATRIMOINE »
- M. MAIO Sébastien au sein de la commission « ENFANCE, JEUNESSE, SPORT »
- M. ROUANNE Jean au sein de la commission « EHPAD »
- M. PUECH Thierry au sein de la commission « MATERIEL ET ESPACES VERTS »
- M. BONNET Alain au sein de la commission « OM ET ENVIRONNEMENT »
- M^{me} CENDRES Magali au sein de la commission « TOURISME ET AQUAVAL »
- M. FAGUET Serge au sein de la commission « URBANISME/SPANC »
- M. MAZARS Éric au sein de la commission « VOIRIE »

■ **Isolation phonique et thermique du gymnase :** choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité et modification du plan de financement. L'entreprise retenue pour les travaux d'isolation est la SARL RODRIGUES et FILS. Les plafonniers doivent être abaissés pour les travaux d'isolation du plafond. Ils seront remplacés par des lampes à LED, plus économes en énergie. Le Conseil opte pour les lampes proposées par l'entreprise GENOUDET.

■ **Aménagement de sanitaires dans les locaux scolaires :** réaménagement des locaux de l'école publique avec création de sanitaires dont le coût total prévisionnel s'élève à 25 709€ HT.

Plan de financement suivant :

- Etat (au titre de la D.E.T.R 2021) 40% du coût HT soit 10 283,60€.
- Département du Tarn 30% du coût HT soit 7 712,70€.
- Autofinancement de la commune 7 712,70€.

■ **Projet d'agrandissement du gymnase (local de rangement) :** le Maire présente au Conseil les plans réalisés par l'architecte. Les conseillers municipaux relèvent plusieurs points à faire modifier par l'architecte.

■ **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :** le Conseil municipal choisit la répartition de droit commun, ce qui représente 7 866€ pour la commune en 2020 et attend la délibération du Conseil communautaire.

Vendredi 25 septembre

■ **Désignation des représentants de la commune aux commissions de la CCLPA :**

- M^{me} SALORT Carole au sein de la commission « ECONOMIE/ZAE »
- M^{me} LAFON Angélique au sein de la commission « PETITE ENFANCE »

■ **Convention avec les Musicales de Lautrec** : une réunion de la commission « Culture » se tiendra le 02/10/2020 pour examiner une éventuelle convention avec l'association « Les Musicales de Lautrec ». De plus, une demande d'inscription au conservatoire de Danse et de Musique du Tarn a été validée pour un enfant de la commune. Les parents se sont engagés à rembourser la participation de la commune aux frais d'inscription (soit, à titre d'information, environ 288€ pour l'année 2020). La commission proposera au Conseil municipal une répartition de 350€ d'aides allouées en fonction des demandes d'inscription aux activités artistiques.

■ **Questions diverses (informations CCLPA, SIRP, autres, subventions...)** :

- **Achat de logiciels métier** : les logiciels Berger Levrault utilisés depuis l'informatisation du secrétariat de mairie ne donnent pas satisfaction (de nombreux bugs surviennent et le service assistance est très difficile à joindre). Des devis ont été demandés à d'autres éditeurs de logiciels. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la société INDYSystem pour un montant de 5 918,45€.

- **Abribus au lotissement de « La Fantaisie »** : Le Conseil municipal choisit un abribus de 2.50 m.

- **Vente d'un chemin à Barot** : le Conseil municipal donne son accord de principe pour la vente d'une partie de chemin communal à « Barot » en cas de demande par le futur acquéreur des terrains des consorts Cendres.

- **Demande d'utilisation de la salle communale** : La gérante d'une association dans la commune, demande si elle peut utiliser le Foyer des Jeunes pour des stages de fasciathérapie 3 ou 4 matinées par an. Le Conseil municipal demande que les statuts de l'association soient présentés en mairie et souhaite savoir si les stages sont gratuits avant de se prononcer.

- **Visite de Trifyl** : le Maire propose aux conseillers une visite guidée du site de Trifyl. La date retenue est le 24 octobre 2020.

- **Ombrières photovoltaïques** : M. FAGUET informe le Conseil municipal que le bail emphytéotique n'est pas encore signé, et qu'après signature du bail, les réverbères du parking seront enlevés. Enfin, le Point De Livraison sera installé à l'angle du parking (en bord de la RD 26).

- **SIRP** : la rentrée scolaire s'est bien passée, aucun problème n'est à signaler. Une réunion du Comité syndical se tiendra prochainement pour faire le point sur la rentrée et pour examiner la demande d'ouverture d'une garderie à l'école de Laboutarié. Le nouveau fournisseur de repas « Ansamble » donne satisfaction.

- **Associations** : le Conseil municipal est informé des mesures sanitaires en vigueur actuellement dans les ERP du Département (rassemblements familiaux limités à 30 personnes, interdiction des vestiaires ...).

- **Commissions** : les élections du Bureau de Territoire d'Énergie et du Syndicat Hydraulique du Dadou ont eu lieu.

Syndicat Mixte Réseau d'Écoles Tarn Centre : M. ROUANNE dit qu'une autre réunion se tiendra en avril mais le budget est restreint pour certains projets.

- **Voirie** : le revêtement s'est fortement dégradé dans la côte du Village. Du point à temps est à réaliser sur le chemin du Sergent et sur la route de Revellat (voies gérées par la CCLPA).



COMPTE ADMINISTRATIF 2019



Charges générales	40 157,49€
Charges de personnel	19 424,24€
FNGIR	17 692,00€
Charges financières	1 589,51€
Autres charges de gestion courante	87 505,66€

Charges générales : consommation énergétique, fournitures, entretien et assurances. **Charges de personnel** : salaires et cotisations. **FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. **Charges financières** : intérêts des emprunts. **Autres charges de gestion courante** : indemnisation et cotisations des élus, service incendie, subventions aux associations et contributions aux organismes de regroupement.



Produits des services	9 772,80€
Atténuations de charges	2 357,38€
Dotations	114 483,76€
Loyers et locations	14 362,76€
Produits exceptionnels	2 293,98€

IMPÔTS ET TAXES

Ménage (TH, TFB...)	84 983,00€
CVAE + IFER	1 578,00€
FPIC + Taxe add. droits mut.	25 517,43€

Résultat de clôture +567 368,36€



Remboursement d'emprunt	11 179,94€
-------------------------	------------

OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

Mairie et salles communales	13 948,42€
Monument aux Morts	5 453,77€
Colombarium	2 850,00€
Achat d'équipement	3 339,00€
Ecole	14 356,80€
Espace numérique	4 419,60€
Travaux divers	1 902,20€
Cheminement sécurisé	21 379,02€
Parking de la Mairie	6 708,00€
Traçage de sol du gymnase	4 200,00€



FCTVA	9 190,02€
Taxe d'aménagement	6 153,68€
Subventions	9 314,26€

Résultat de clôture +17 316,83€

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux.
FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

VALORISATION FINANCIÈRE ET FISCALE 2019

Les dépenses de fonctionnement (en €/habitant)

	Commune	Département	Région	National
Charges générales	89	138	221	215
Charges de personnel	37	155	223	208
Charges de gestion courante	194	157	143	157
Charges réelles financières	3	11	15	16
Charges réelles exceptionnelles	0	0	4	6

ST-JULIEN DU PUY

Population : 450

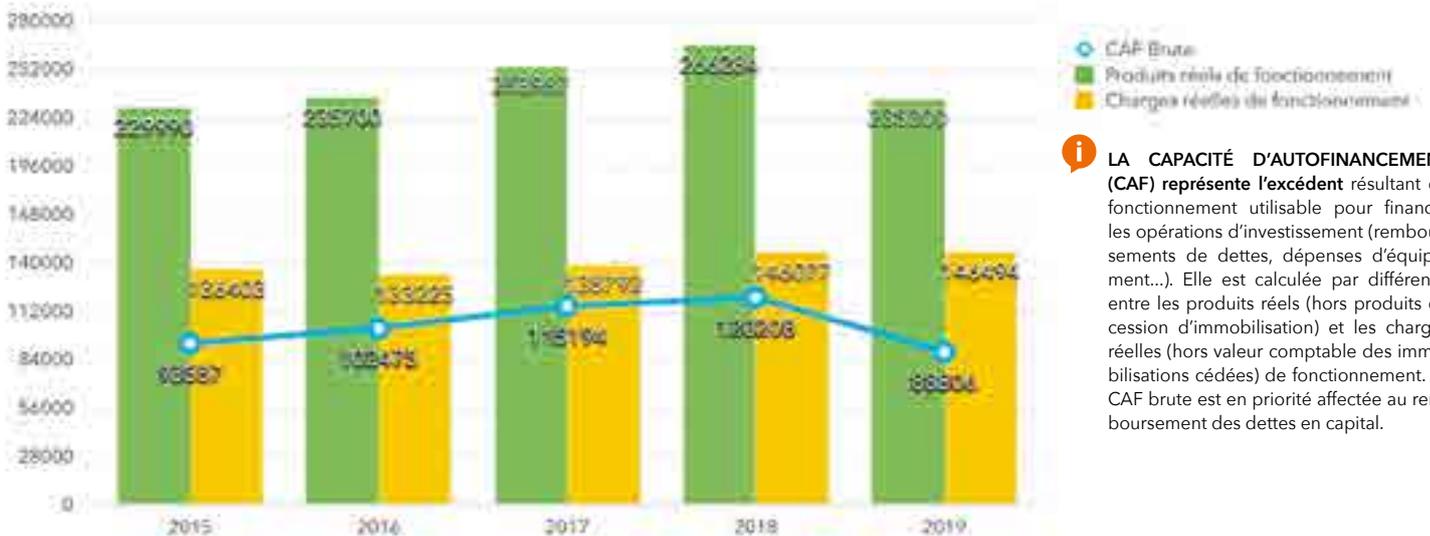
Régime fiscal :
Communes
de 250 à 500
habitants

i Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales).
- Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...).
- Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...).
- Les charges exceptionnelles.
- Les charges d'ordre (dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

L'autofinancement brut et net (en €)

Evolution de la CAF brute



i LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Evolution de la CAF nette



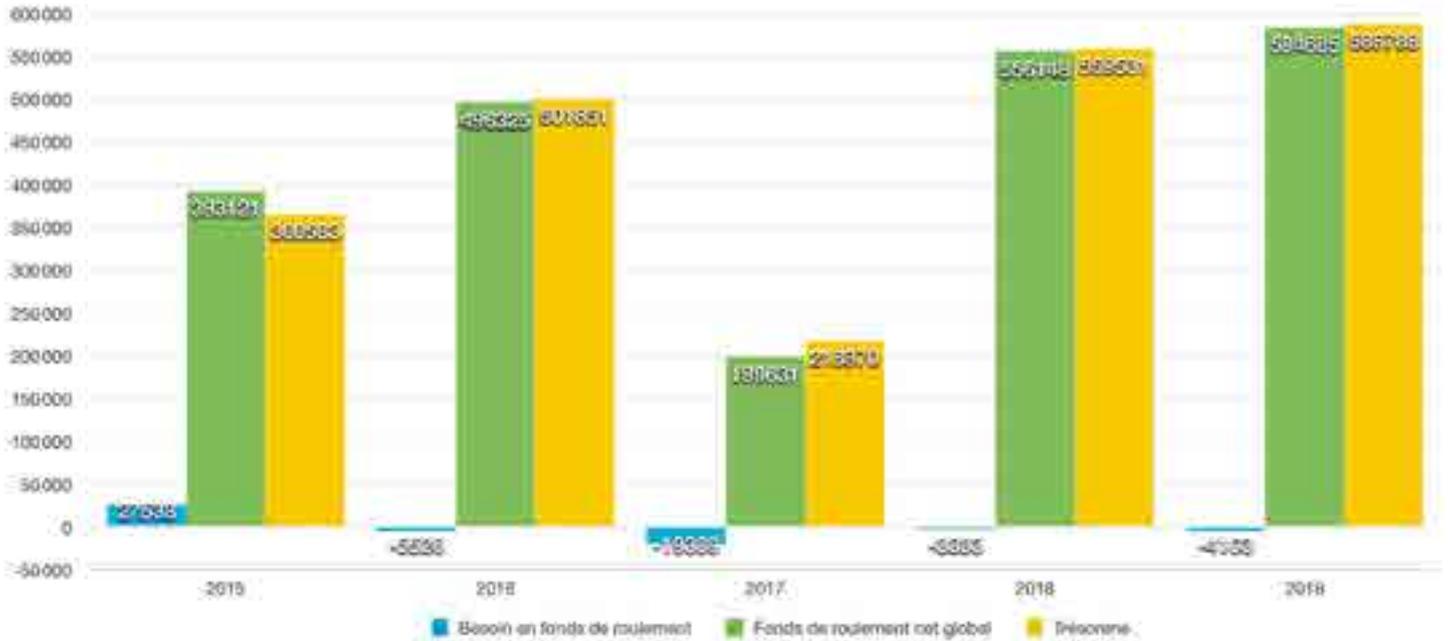
i LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

VALORISATION FINANCIÈRE ET FISCALE 2019

■ L'équilibre financier du bilan (en €)

Evolution des éléments du bilan



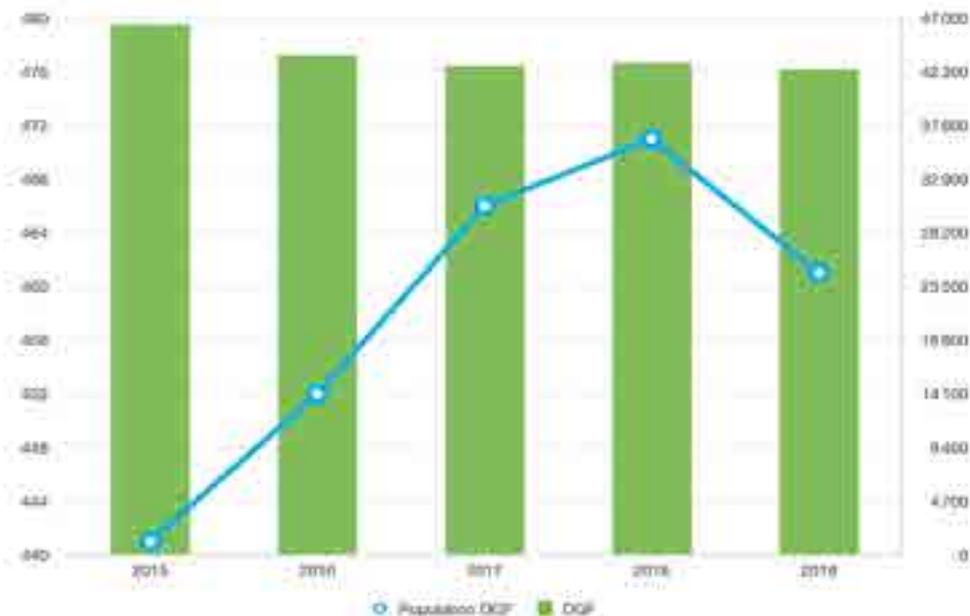
LE FONDS DE ROULEMENT est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

LA TRÉSORERIE DU BILAN comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

■ Les dotations (en €)

Evolution de la DGF et de la population DGF



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

On constate une diminution de la DGF (dotation de l'état) alors que la population augmente.

EDUCATION

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE (SIRP) MONTDRAGON / LABOUTARIÉ / SAINT-JULIEN DU PUY

En ce début d'année 2021, avec l'ensemble des délégués du SIRP je viens vous souhaiter nos meilleurs vœux de santé et bonheur et particulièrement à nos enfants pour lesquels nous œuvrons afin de leur préparer le meilleur avenir possible.

Dans cette période très perturbée par les errements de quelques dirigeants, hauts fonctionnaires et scientifiques qui devraient par leurs connaissances aider les peuples à mieux vivre les soucis actuels mais qui sont souvent trop soucieux de leur intérêt personnel ou des manipulations financières mondiales pour assumer leur tâche, notre rôle n'est pas simple pour continuer de faire fonctionner les écoles, de respecter les protocoles et les consignes qui changent sans arrêt.

Toute l'équipe du SIRP, les délégués, le personnel des écoles, les enseignants, les conseils municipaux et leurs secrétaires respectives, font tout leur possible pour que l'intérêt des enfants et de leurs familles soit mis en avant.

ADMR

UN SERVICE D'AIDE À LA PERSONNE

En 2019, 1893 heures d'aide à la personne à Saint Julien du Puy.

Créée en 1952 à l'initiative citoyenne d'habitants confrontés à la pénurie de ressources d'aide à la personne dans notre secteur rural, l'association locale de l'ADMR s'efforce depuis lors de répondre aux besoins de la population. Loin de se limiter à la réalisation de tâches ménagères, nos intervenantes aident aussi bien à la cuisine, à l'entretien du linge, aux courses, à la toilette, aux démarches administratives, aux déplacements... auprès de personnes de tous âges et de toutes conditions.

Aujourd'hui, forte de son expérience à Saint Pierre-de-Trivisy et Vabre en matière de micro-crèches, l'ADMR cherche à évaluer les besoins du secteur dans

ce domaine. Les enfants sont notre avenir, continuons de leur transmettre les valeurs humaines qui leur permettront de construire un monde plus juste afin de ne laisser personne au bord du chemin comme c'est trop souvent le cas actuellement.

■ PARTICIPATION* DES COMMUNES 2019

Saint-Julien du Puy.....	55 983,61€
Laboutarié.....	57 135,02€
Montdragon.....	66 841,16€
St-Genest et Sieurac.....	8 280,00€

i * 50% au prorata du nombre d'élèves et 50% au prorata du nombre d'habitants.

■ BUDGET DU SIRP

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	249 200€	249 200€
Investissement	4 589,52€	4 589,52€

■ DÉLÉGUÉS DU SIRP POUR ST-JULIEN DU PUY

Alizée BOUVRON, Angélique LAFON, Carole SALORT, Jean ROUANNE et Christian BARDOU.

ce domaine. **Seriez-vous intéressé par la création d'une micro-crèche à proximité de chez vous ? Si oui, contactez-nous au 06 70 14 77 57.**



4 avenue de Réalmont - 81120 LABOUTARIÉ

Présidente : **Catherine de GINESTEL**

Secrétaire : **Simone ASSIÉ**

Trésorière : **Martine ZUMERLE**

Chargé des manifestations locales : **José DA COSTA**

Assistante technique : **Emilie ZIVOT**

Accompagnante de proximité : **Céline ANGLÈS**

RÉSEAU INTERNET

WIFI@SAINTJULIEN

Notre réseau s'est encore développé au cours de cette année 2020, passant de 100 adhérents à 110.

■ FONCTIONNEMENT ET INCIDENTS EN 2020

Nous avons eu 2 pannes générales, l'une le 20 septembre due à un épisode orageux qui a neutralisé la fourniture électrique à Castres et Campans, coupure à 19h et rétablissement le lendemain à 11h30. La deuxième panne a été provoquée par la tempête du 21 octobre, 2 antennes ont perdu leur alignement sous l'effet du vent. Une réparation provisoire a permis de rétablir très rapidement le signal, mais nous avons dû intervenir plus tard pour renforcer et bloquer les équipements concernés. Ensuite, il y a eu quelques pertes de réseau, défaillance de POE et de plusieurs Tplink. Nous avons aussi changé plusieurs radios chez les adhérents par des matériels plus modernes et performants.

■ TRAFIC ET COVID

La pandémie Covid nous a fait craindre une surcharge du réseau, cela a été un gros souci pour le conseil. En effet, les mesures de confinement instaurées par le gouvernement ont amené les familles à s'isoler chez elles et donc adultes et enfants ont utilisé l'internet beaucoup plus que de coutume. À partir du 15 mars le trafic a largement dépassé certains jours les 100 Mbps avec des pointes à 150 Mbps. Malgré nos craintes, le réseau a bien résisté et est resté solide.

■ RENFORCEMENT DU RÉSEAU

Cet épisode difficile nous a amené à renforcer nos liaisons principales : Campans/Lautrec, Lautrec/La Gardio et Lautrec/Soularié, avec une nouvelle génération de radios aux performances supérieures. Ces installations ont été réalisées fin août et ont mobilisé toute l'équipe technique. Le gain a été immédiat et la capacité du réseau a pratiquement doublé. Sur la majorité des sites, 90% du temps la liaison se fait à 60 Mps ou plus.

La situation financière de l'association est bonne cela a permis de réduire la cotisation mensuelle à 12,50€.

FOOTBALL

OLYMPIQUE
MONTDRAGON
SAINT-JULIEN

■ ÉQUIPE SÉNIORS

Comme toutes les associations sportives, notre club de foot a été impacté par la crise sanitaire et la saison sportive 2019-2020 n'a pas été à son terme. De plus, le manque d'effectif depuis plusieurs années nous a contraint à abandonner le foot à 11 via le district du Tarn et la Fédération pour basculer en foot à 7 via l'UFOLEP. C'est la raison pour laquelle les matchs se déroulent désormais le dimanche matin et non plus l'après-midi comme c'était le cas depuis plusieurs décennies.

Ce début de championnat UFOLEP 2020-2021 est lui aussi mis entre parenthèses suite au second confinement de cette année 2020 si particulière. Si les joueurs semblent apprécier ce nouveau format de matchs à 7 contre 7 le dimanche matin, le bureau de l'association (qui se renouvelle un peu à l'occasion) est quant à lui rassuré de voir que la vie du club persiste après 28 ans d'existence et que 2020 n'aura pas été synonyme de mise en veille de l'association comme cela risque malheureusement d'être le cas de bon nombre d'associations, sportives ou culturelles...

■ ÉCOLE DE FOOT

Côté école de football de l'entente du Lautrecois et foot loisirs le vendredi soir, les activités sont là aussi suspendues suite à la pandémie. Espérons que les entraînements et les matchs pourront reprendre en décembre 2020 sinon en 2021. Si le foot recommence, cela signifiera que nos vies ont repris un cours normal et si l'on se plaint parfois d'une certaine routine, aujourd'hui, nous souhaitons tous la retrouver et vivre comme nous l'avons fait jusqu'ici en espérant que les familles de nos communes ne soient pas trop touchées par ce fléau mondial...

Portez vous bien et prenons soin les uns des autres.
Amitiés sportives.

CONTACTS TECHNIQUES :

Marc 06 09 89 66 40 / William 06 20 60 02 70
Mathieu 06 16 48 83 48

CONTACT :

Pascal GONCALVES au 06 11 23 73 44
foot.omsj@gmail.com

LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL

LE RELÈVE SE RÉVÈLE À LA REVELLE

Depuis le 1^{er} juillet, l'association la Relève a ouvert sur la commune de Saint Julien du Puy, un Lieu de Vie et d'Accueil à destination de 4 jeunes adolescents (de 12 à 18 ans) placés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Yacine et Lucille accueillent donc, en sus de leur deux enfants, 4 jeunes adolescents, dont le parcours de vie nécessite une pause...un refuge, le temps de bâtir un projet d'insertion.

Ainsi grâce au « vivre avec », il est question pour ces jeunes de retrouver le goût d'un quotidien apaisé, et de s'approprier les règles de vie nécessaires à leur devenir citoyen.

Lucille et Yacine, accompagnés d'une équipe associative engagée, ont fondé ce projet autour de 4 piliers fondateurs du vivre ensemble : la scolarité, la culture, la citoyenneté et la santé.

Ils accompagnent les jeunes accueillis dans leur parcours de vie en leur permettant d'être acteur de leur quotidien. Cours de remédiation scolaire, ateliers artistiques, spectacles, cours de sport, ateliers cuisine, projet citoyen, voyages. Autant de médias qui favorisent la confiance et l'estime de soi... clés d'une réussite assurée.

La Relève développe aussi une dynamique culturelle sur le territoire avec pour perspective l'ouverture d'une galerie d'art pédagogique et des résidences d'artistes. Des événements auront lieu courant 2021 en adéquation à la réalité sanitaire.

Notre devise : « là où je visj'agis » !

INFORMATION

**DÉTENTE ET LOISIRS
VIDE-GRENIER**

Nous venons de vivre une année un peu particulière.

Espérons que 2021 nous permettra de nous retrouver pour partager ensemble : randonnées, cours de gymnastique, goûters, sorties, repas annuel, ainsi que l'organisation du marché gourmand

Soyez en pleine forme et prenez soin de vous.

Nous vivons à Saint Julien du Puy, c'est ici que nous agissons, ouverts sur ce territoire rural qui nous accueille et nous offre des potentialités multiples. Nous espérons donc bâtir des relations partenariales fructueuses avec les acteurs du territoire, qui nous permettront d'enrichir notre démarche. N'hésitez pas à nous solliciter, l'équipe de la Relève sera heureuse de vous accueillir !

**CONTACT :**

La Revelle - 1973 Route de Lautrec
Tél. 09 72 37 40 13 / 06 85 86 90 72
associationlareleve@gmail.com
www.lareleve81.fr

CHASSE

**AMICALE
DES CHASSEURS**

La saison 2020/2021 aura été très perturbée pour tous les chasseurs comme pour tous les sports et loisirs.

Les premiers lâchers de faisans n'ont pas pu être réalisés : en cause la sécheresse et par la suite la crise de la covid 19.

Malgré cette crise sanitaire les battues aux sangliers ont pu reprendre avec un protocole sanitaire très strict. Début décembre, nous avons prélevé une dizaine de chevreuils et cinq sangliers.

La chasse à la covid 19 reste ouverte. Prenez garde à vous et respectez les gestes barrières.

Dans ces moments difficiles, les chasseurs vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021. Surtout bonne santé à vous tous.

MASQUES SANITAIRES ACHAT ET DISTRIBUTION AUX HABITANTS

La commune, via un achat groupé au niveau de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout, a fourni deux masques sanitaires lavables de catégorie 1 de deux types à chaque habitant. Une contribution à hauteur de 1 020€ a été versée par l'Etat à la commune. Enfin, un masque offert par la Région Occitanie et le Département du Tarn a également été distribué à chaque habitant.



ADRESSAGE COMMUNAL NUMÉROTATION DES MAISONS

L'adressage, réalisé en partenariat avec l'association Tigeo a été finalisé.

La commune a bénéficié d'une subvention de 3 291€ au titre de la répartition du produit des amendes de police. Les plaques et numéros de maisons ont été commandés à l'entreprise Signaux Girod (ALBI) qui a ensuite posé les plaques de rue. **Toutes les maisons sont désormais numérotées et si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à retirer votre numéro en mairie.** Les nouvelles adresses ont été signalées aux services de secours, gendarmerie, la Poste, GPS... et les administrés doivent effectuer le changement d'adresse sur la carte grise de leur véhicule et auprès de leurs fournisseurs (eau, edf, banque, assurance...)

GYMNASE ISOLATION PHONIQUE ET THERMIQUE



Les travaux ont été réalisés courant octobre 2020 par l'entreprise RODRIGUES ET FILS (Graulhet) pour l'isolation et par l'entreprise GENOUDET (Lautrec) pour le remplacement des lampes et blocs sécurité.

La commune a émis une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40% du coût HT et une demande de subvention auprès de la Région Occitanie au titre de la rénovation énergétique à hauteur de 30% du coût HT. Ces subventions seront versées en 2021.

MAIRIE ACHAT DE LOGICIELS MÉTIERS

Considérant l'état actuel du service assistance de l'éditeur de logiciels Berger-Levrault, et afin d'optimiser l'utilisation des logiciels, **le Conseil municipal a validé l'installation de nouveaux logiciels (comptabilité, état-civil, élections...)** proposés par INDYSTEM, prestataire informatique de l'éditeur de logiciels JVS-MAIRISTEM.

PARKING DE LA BARTELLE INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES



Le permis de construire a été délivré à l'entreprise PREJ'OMBRIÈRES et un bail immobilier de longue durée a été signé avec la commune. **Les travaux, conduits par l'entreprise GENSUN ont commencé début novembre 2020.**



**L'ÉNERGIE SOLAIRE,
UNE ÉNERGIE
FAIBLE EN CARBONE**



AU LONG DE SON CYCLE DE VIE, L'ÉNERGIE SOLAIRE PRODUIT :

96 fois moins de CO₂ que les énergies fossiles
93 fois moins de CO₂ que le gaz

**LES PANNEAUX SOLAIRES
DEViennent
PLUS DURABLES
CHAQUE ANNÉE**

(Source : ADEME, 2019)

La durée de vie des panneaux solaires est de 25 à 30 ans, soit 10 fois plus que les panneaux solaires à tubes à vide.



**UN PANNEAU SOLAIRE
PRODUIT**

30
FOIS PLUS
D'ÉLECTRICITÉ

QUE TRAITÉ
CONSUMME

(Source : ADEME, 2019)



ÉCOLE

**REMPACEMENT
DES VITRAGES ET
POSE DE VOLETS**

Les fenêtres en bois en simple vitrage ont été remplacées par des fenêtres PVC en double vitrage avec pose de volets. Les travaux ont été réalisés par l'artisan Pedro GOMEZ pour un montant de 4 790€ HT et les subventions suivantes ont été attribuées à la commune :

- DETR (Etat) : 1 677 €
- FDT (Département) : 1676.74 €



RAMASSAGE SCOLAIRE

**ACHAT ET POSE
D'UN ABRIBUS**

A la demande de parents d'élèves, étant considéré que plusieurs enfants de la Pauquié et du lotissement de la Fantaisie utilisent le service de ramassage scolaire, un abribus commandé à l'entreprise Signaux Girod a été installé par l'artisan Sébastien MAIO à l'entrée de la route du Dadou et de l'impasse de Prat Auriol.



Un wc portatif a été provisoirement installé sous le préau dans la cour de la récréation de l'école, en attente d'un projet d'installation de sanitaires dans le passage vers la cour de récréation.

INCIVILITÉS

LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

Nous constatons de plus en plus d'incivilités concernant des dépôts d'ordures ménagères ou d'encombrants.



Les dépôts sauvages (ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts) sont, dans l'esprit, intolérables, et dans les faits, illégaux. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention de 5^e classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal (**jusqu'à 1 500€ d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets**).

Ces incivilités ont pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement. Elles polluent et peuvent occasionner d'éventuels accidents (envols, pollution, entrave à la circulation...).

Ces dépôts sauvages ont également d'importantes conséquences financières. L'enlèvement et le transport des encombrants ont un coût. Un mauvais tri entraîne pour la collectivité une surtaxe. Ces frais engendrés par une minorité sont répercutés sur la redevance de tous.

Nous vous rappelons que les déchets et encombrants (meubles, électroménager, végétaux, matériaux, etc.) n'ont pas leur place aux points containers ou dans la nature. Ils doivent être déposés gratuitement aux déchetteries de Lautrec ou Graulhet.

DÉCHETTERIE DE LAUTREC :

Mercredi et Samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

DÉCHETTERIE DE GRAULHET :

Du Lundi au Samedi de 8h à 12h
et de 14h à 17h50

Il est de la responsabilité de la commune de prendre des mesures nécessaires pour faire respecter la législation en vigueur.

Pour pouvoir appréhender et verbaliser les auteurs ou co-auteurs de ces actes d'incivisme en matière de déchets, le conseil municipal envisage d'installer des surveillances vidéo. Ces investissements seraient à la charge du budget municipal. Avant d'engager ces dépenses, nous espérons de tous une prise de conscience citoyenne.

Agissons ensemble pour un environnement propre.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2020

Inscrits	335
Votants	187
Blancs	1
Nuls	0
Exprimés	186

Nom et prenom	Suffrage obtenu
BARDOU Christian	180
BONNET Alain	174
BOUVRON Alizée	179
CENDRES Magali	180
FAGUET Serge	173
LAFON Angélique	183
MAIO Sébastien	179
MAZARS Éric	181
PUECH Thierry	183
ROUANNE Jean	178
SALORT Carole	179



© Photo La Dépêche

■ ELECTIONS DU MAIRE LE 23 MAI 2020

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Nombre de bulletins nuls ou assimilés	0
Suffrages exprimés	11

A obtenu Serge FAGUET : 11 voix

M. Serge FAGUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

■ ELECTIONS DES ADJOINTS LE 23 MAI 2020

Election du premier Adjoint

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Nombre de bulletins nuls ou assimilés	0
Suffrages exprimés	11

A obtenu Magali CENDRES : 11 voix

M^{me} Magali CENDRES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé première Adjointe au Maire.

Election du deuxième Adjoint

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Nombre de bulletins nuls ou assimilés	0
Suffrages exprimés	11

A obtenu Christian BARDOU : 11 voix

M. Christian BARDOU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint au Maire.

Election du troisième Adjoint

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Nombre de bulletins nuls ou assimilés	0
Suffrages exprimés	11

A obtenu Thierry PUECH : 11 voix

M. Thierry PUECH ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint au Maire.



NAISSANCES

Anouk BAUDIER,
née le 31 décembre 2019 à Castres,
félicitations à Patrice BAUDIER
et Laure RECOUR (Le Bouriou).

Aubin AGASSE,
né le 17 septembre 2020 à Lavour,
félicitations à François AGASSE
et Elodie CELARIES (La Bartelle).

DÉCÈS

Madeline MOULET née GIRAUDO
Elia MAURIES
Claude TRANTOUL
Marie CABROL
Raymonde BOUDET
Marie GIRAUDO

Raymond CORBIERE
Louis CLAVERIE
Alice PAPAIX veuve ASSALIT
Laurent PARES
Reine MAURIES veuve FAGUET

BIENTÔT 16 ANS

PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au Consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire. La Mairie (ou le Consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la Mairie du domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^e et le 25^e anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^e et à la veille du 25^e anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la Journée Défense et Citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La JDC est une journée d'information du droit du citoyen, sur ses devoirs et sur le fonctionnement des institutions.

Vous recevez une convocation écrite vous indiquant la date de votre JDC entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire. Si vous devenez Français entre 18 et 25 ans, vous recevez la convocation dans les 3 mois qui suivent votre recensement.

L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de votre JDC. Votre participation à la JDC est obligatoire.

ma JDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

J'ai entre 16 et 25 ans | Je m'inscris en quelques clics | Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJOC.FR

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE